

# Association des Locataires du 10 rue du docteur Roux

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

La présidente,

Recommandé

GECINA

A l'attention de M. Pierre-Emmanuel BANDIOLI

16 rue des capucines

75 084 PARIS cedex 02

Paris, le 21 décembre 2023

Objet : Résidence 10, rue du Docteur Roux, Paris 15e  
Travaux d'isolation des façades

Monsieur le Directeur,

Vous avez déposé une demande d'autorisation de travaux pour la rénovation des façades et des garde-corps de l'immeuble à laquelle il n'a pas été fait opposition.

Le projet consiste à remplacer le revêtement des façades avec l'intégration d'une isolation par l'extérieur. Les garde-corps des bâtiments seront à cette occasion remplacés.

Des précisions recueillies, il apparaît que les façades seront isolées par des panneaux de laine de verre avec une finition en parement de pierre reconstituée agrafés sur une structure métallique elle-même fixée aux façades par de multiples chevilles. Les garde-corps quant à eux seront posés sur des équerres fixées au béton des façades.

Il s'agit d'un projet d'ampleur dont les conséquences sur la vie de l'immeuble vont être très importantes. Nous avons en 2015 supporté des conditions de chantier effroyables, tant en ce qui concerne l'organisation anarchique des installations de chantier que la réalisation même des travaux. Nous n'imaginons pas revivre une telle situation.

Aussi nous vous demandons d'organiser une réunion de présentation des modalités de réalisation de ce projet, notamment :

- le plan général de coordination de la sécurité et de la protection de la santé (PGCSPS) avec le zonage des installations de chantier, la gestion des accès et des approvisionnements, la gestion des stockages et des déchets,

- la méthodologie d'intervention sur les ouvrages pour la dépose des garde-corps et les modalités envisagées pour maintenir la jouissance des balcons et garantir la sécurité des personnes, y compris pour les portes-fenêtres isolées,

- le calendrier prévisionnel et le phasage éventuel,

- la gestion des nuisances sonores de chantier pour les locataires.

Boite N°131, 10 rue du docteur Roux 75015 PARIS – courriel : [10ruedudocteurroux@laposte.net](mailto:10ruedudocteurroux@laposte.net)

Site internet : [www.10ruedudocteurroux.com](http://www.10ruedudocteurroux.com)

A cet égard, malgré nos demandes réitérées auprès des représentants de votre direction, nous n'avons jamais été entendus sur l'obligation qui est la vôtre d'établir un plan de concertation locative. Les deux réunions d'information organisées en 2023 par votre service n'ont en rien répondu aux obligations de concertation de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986, articles 41 à 44 quater : les locataires ont été sélectionnés pour cause de « places limitées » et aussi extraordinaire que cela paraisse, l'association des locataires pourtant représentative au regard des termes de la loi, a été totalement ignorée.

Par ailleurs, la réalisation de sondages de sol dans le jardin, coté sortie secondaire rue de Vaugirard, nous porte à nous interroger sur vos intentions et les conséquences concrètes du projet en cours pour les locataires.

Compte tenu des projets actuels, conformément aux dispositions articles 44 à 44 quater de la loi n° 86-1290, nous vous mettons en demeure d'organiser une concertation avec les représentants de l'association désignés à cet effet :

M. Jean-Marc Martineau  
M. Jacques Rivard  
Mme. Sibylle Rochas

Dans cette attente nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées

**Béatrice RIEY**